



Annexe à la délibération n° 2025 - 6

Note de présentation synthétique du compte financier unique 2024 Budget Principal de la Commune

Introduction

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif ou au Compte Financier Unique (article L2313-1 du CGCT pour les communes et L3313-1 du CGCT pour les départements). Cette disposition s'applique à toutes les collectivités locales quelle que soit la population sauf aux établissements publics de coopération intercommunale ne comprenant pas une commune de 3 500 habitants et plus. Dans la mesure où cette présentation est annexée au budget primitif et au compte administratif ou au compte financier unique, elle doit être transmise à la préfecture en même temps que les documents budgétaires.

Elle pourra comporter les éléments suivants :

- ▶ Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population ...
- ▶ Priorités du budget
- ▶ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution de structure
- ▶ Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)
- ▶ Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels
- ▶ Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette
- ▶ Niveau d'endettement de la collectivité
- ▶ Capacité de désendettement
- ▶ Niveau des taux d'imposition
- ▶ Principaux ratios
- ▶ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Le Compte Financier Unique (CFU) fusionne, dans un document unique, le compte administratif et le compte de gestion en supprimant les doublons et en rationalisant l'information financière.

Conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par la loi de finances pour 2024, le CFU sera obligatoirement généralisé à toutes les collectivités au plus tard à compter de l'exercice budgétaire 2026 (c'est-à-dire pour les comptes 2026 présentés aux instances délibérantes en 2027).

Les collectivités peuvent néanmoins choisir de produire le CFU dès la clôture des comptes de l'exercice 2024 avec les prérequis suivants : adopter la nomenclature budgétaire et comptable des métropoles (M57) et dématérialiser les documents budgétaires au format XML.

La Commune d'Ascain remplissant les deux conditions, le Compte Financier Unique fusionnera donc dès cette année les comptes administratifs et comptes de gestion 2024 pour ses deux budgets : Budget Principal et Budget Annexe Zubiondo.

Le compte financier unique est soumis aux mêmes conditions d'adoption que le compte administratif et doit donc être présenté avant le 30 juin 2025. Il est considéré comme adopté lorsqu'il est constaté l'absence d'une majorité de vote se prononçant à son encontre (article L.1612-12 du CGCT).

Le Maire doit se retirer au moment du vote.

Contexte national

En moyenne sur l'année 2024, la croissance économique française a progressé de 1,1 % en 2024 (après +1,1 % en 2023 et +2,6 % en 2022). La demande intérieure finale ralentit un peu, pénalisée par le recul de l'investissement. Le commerce extérieur contribue de nouveau positivement (+0,9 point après +0,6 point).

La courbe du chômage semble déjouer les pronostics. Au dernier trimestre 2024, le nombre de chômeurs, au sens du Bureau international du travail (BIT), a reflué de 63 000 par rapport aux trois mois antérieurs, pour se situer à 2,3 millions de personnes, selon une note diffusée, mardi 11 février, par l'Insee. Le taux de chômage, lui, a atteint 7,3 % de la population active – contre 7,4 % au troisième trimestre 2024 et 7,5 % un an plus tôt.

Ces informations paraissent, à première vue, en décalage avec d'autres indicateurs, mettant en évidence une dégradation de la situation des salariés. Ainsi, en 2024, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité qui sont inscrits à France Travail a progressé de 3,5 % sur l'ensemble du territoire (outre-mer compris, sauf Mayotte) : il y en a désormais 3,14 millions.

L'Etat a terminé l'année 2024 sur un déficit de 156,3 milliards d'euros. C'est 17 milliards d'euros, soit 10 %, de moins qu'en 2023. Lorsque le budget avait été voté par le Parlement, fin 2023, le gouvernement espérait résorber ce déficit davantage encore. Mais, au fil des mois, les comptes ont un peu dérapé. Le mouvement s'est cependant révélé moins violent que ce qui était redouté il y a encore deux mois, dans la loi de fin de gestion promulguée début décembre 2024. Cette dérive s'ajoute à celles attendues par les collectivités locales et la Sécurité sociale, qui ne sont pas encore connues dans le détail. Au total, le déficit public devrait, selon le gouvernement, être passé en un an de 5,5 % à environ 6 % du produit intérieur brut, le taux le plus élevé de toute la zone euro.

En moyenne annuelle, les prix à la consommation ralentissent fortement en 2024. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à +2,0 % après deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022).

Contexte local

Le budget 2024 a été voté le 8 avril 2024 par le conseil municipal.

Malgré un contexte économique et social marqué par beaucoup d'incertitudes, une grande instabilité politique nationale et internationale, une dette publique française record, les décisions prises par la municipalité pour contenir les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes ont permis de tenir les objectifs et investissements principaux prévus dans le budget.

Ainsi, son exécution a été marquée par les éléments suivants :

En dépenses, par :

-une hausse mesurée des dépenses de personnel due à plusieurs facteurs : revalorisation généralisée du point d'indice, hausses de la taxe versement transport et de la cotisation CNRACL, quelques mesures d'embauche supplémentaire, l'amplitude élargie pour l'ouverture de la piscine, l'augmentation du temps de travail pour deux agents, l'impact de la mise en place des astreintes pour le personnel des services techniques sur une année pleine, les avancements d'échelons et grades et promotions internes, l'octroi de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents aux plus bas salaires. Ces hausses de dépenses ont été atténuées par des rémunérations en baisse pour certains agents placés en demi-traitement pour congés maladie, maternité ou parental, ou dont le départ a été remplacé par des agents avec une rémunération plus faible.

- une forte augmentation des dépenses d'énergie due à la hausse des tarifs et à une consommation plus élevée notamment par la mise en service du chauffage de l'eau de la piscine municipale.

- une hausse sensible des cotisations suite à une consultation des sociétés d'assurances pour les contrats de la commune allant de 2024 à 2027.

- la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux afin de répondre au mieux aux besoins des Azkaindar notamment avec le début de la construction de la nouvelle école publique et son restaurant.

En recettes, par :

- l'augmentation mesurée des taux des impôts locaux, afin de préserver les services publics de proximité et faire face aux dépenses pour la construction de la future école publique.

- la perception sur une année pleine de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

- la revalorisation mesurée des tarifs municipaux de certains services publics (piscine, restauration et garderie périscolaires, centre de loisirs)

- la mise en place d'une tarification des droits de place pour l'occupation du domaine public (obligation légale).

- la stabilisation de la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat contrairement aux années précédentes qui ont connu des baisses de cette dotation.

- la mobilisation des subventions auprès des financeurs chaque fois que possible.

Evolution de la population d'Ascaïn

Au 1^{er} janvier 2024, l'INSEE estimait la population totale d'Ascaïn à 4 551 habitants, chiffre actualisé à 4 652 habitants au 1^{er} janvier 2025.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution

Section de fonctionnement

		DÉPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CFU 2024
Chapitre	60	Achats non stockables ou non stockés	539 255,00 €	502 485,52 €	580 709,00 €	554 750,42 €
Chapitre	61	Services extérieurs	201 421,00 €	179 996,63 €	214 015,00 €	227 407,78 €
Chapitre	62	Autres services extérieurs	139 000,00 €	112 378,55 €	137 000,00 €	123 379,66 €
Chapitre	63	Impôts, taxes et versements assimilés	37 300,00 €	9 008,00 €	9 800,00 €	9 603,00 €
Chapitre	64	Charges de personnel	1 870 410,00 €	1 815 004,01 €	1 891 410,00 €	1 849 603,46 €
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	385 360,00 €	370 063,91 €	413 680,00 €	361 905,35 €
Chapitre	014	Atténuation de produits	126 659,00 €	122 905,99 €	141 000,00 €	129 202,90 €
Chapitre	66	Charges financières	73 896,29 €	72 736,50 €	97 434,29 €	67 092,11 €
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	2 650,00 €	54 195,69 €	168 000,00 €	0,00 €
Chapitre	68	Dotations aux amortissements	210 000,00 €	154 903,28 €	150 000,00 €	143 920,42 €
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	816 959,55 €	0,00 €	1 985 009,01 €	0,00 €
DÉPENSES TOTALES			4 402 910,84 €	3 393 678,08 €	5 788 057,30 €	3 466 865,10 €
		RECETTES				
Chapitre	002	Excédent de fonctionnement	259 392,84 €	259 392,84 €	1 249 652,30 €	1 249 652,30 €
Chapitre	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	338 182,00 €	359 827,90 €	367 350,00 €	408 063,03 €
Chapitre	72	Travaux en régie	30 000,00 €	29 998,84 €	30 000,00 €	24 830,69 €
Chapitre	73	Impôts et taxes	3 081 959,00 €	3 644 376,12 €	3 511 261,00 €	3 723 377,21 €
Chapitre	74	Dotations, subventions et participations	527 567,00 €	539 464,63 €	452 794,00 €	471 925,81 €
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	135 810,00 €	184 284,49 €	147 000,00 €	272 779,21 €
Chapitre	013	Atténuation de charges	30 000,00 €	51 078,29 €	30 000,00 €	52 774,33 €
Chapitre	77	Produits exceptionnels	0,00 €	62 402,32 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre	78		0,00 €	0,00 €	0,00 €	59,55 €
RECETTES TOTALES			4 402 910,84 €	5 130 825,43 €	5 788 057,30 €	6 203 462,13 €
Excédent De fonctionnement				1 737 147,35 €		2 736 597,03 €

Section d'investissement

		DÉPENSES				
Chapitre	001	Déficit d'investissement reporté	554 848,98 €	554 848,98 €	291 195,55 €	291 195,55 €
Chapitre	16	Remboursement d'emprunts et dettes plus ou moins values	321 000,00 €	320 451,05 €	349 300,00 €	323 074,06 €
Chapitre	192		0,00 €	1 145,69 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre	20	Immobilisation incorporelles	6 520,00 €	6 370,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	2 169 287,47 €	1 345 951,20 €	4 255 942,00 €	3 492 857,34 €
Chapitre	23	Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	189 700,58 €
Chapitre	23	Travaux en régie	30 000,00 €	29 998,84 €	30 000,00 €	24 830,69 €
Chapitre	26	Participation	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre	45	Travaux avancés pour agglo	89 184,72 €	30 878,85 €	137 883,87 €	115 564,79 €
DÉPENSES TOTALES			3 172 841,17 €	2 291 644,61 €	5 064 321,42 €	4 437 223,01 €
		RECETTES				
Chapitre	024	Produits de cessions	53 050,00 €	0,00 €	32 240,00 €	0,00 €
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 289 773,35 €	1 458 672,76 €	837 495,05 €	927 561,49 €
Chapitre	13	Subventions d'investissement	422 658,14 €	275 033,01 €	742 771,00 €	353 056,07 €
Chapitre	16	Emprunts	291 615,41 €	0,00 €	1 206 603,99 €	1 000 000,00 €
Chapitre	192	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	80 595,69 €	0,00 €	223,05 €
Chapitre	28	Amortissements des immobilisations	200 000,00 €	154 903,28 €	150 000,00 €	143 920,42 €
Chapitre	45	Opération sous mandat agglo	89 184,72 €	30 878,85 €	137 883,87 €	115 564,79 €
Chapitre	023	Virement de la section de fonctionnement	816 959,55 €	0,00 €	1 985 009,01 €	0,00 €
RECETTES TOTALES			3 163 241,17 €	2 000 083,59 €	5 092 002,92 €	2 540 325,82 €
Déficit de la Section d'investissement				-291 561,02 €		-1 896 897,19 €
Excédent Global				1 445 586,33 €		839 699,84 €

En plus de son budget général, la collectivité a un budget annexe qui a pour objet de suivre le service de location immobilière du bâtiment communal Zubiondo aux entreprises locales.

Présentés de manière consolidée, les budgets de la collectivité permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

Montant du Compte Financier Unique 2024 consolidé (et des budgets annexes)

	Crédits Ouverts	Réalisations - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/24
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	5 454 600,39	4 578 220,50	88 897,15
RECETTES	5 454 600,39	2 675 046,36	20 734,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	6 063 669,98	3 498 467,97	
RECETTES	6 063 669,98	6 263 337,68	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	11 518 270,37	8 077 688,47	88 897,15
TOTAL GENERAL DES RECETTES	11 518 270,37	8 938 384,04	20 734,00

Commentaires Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Commune

Globalement, le volume du budget 2024 réalisé en dépenses de la Commune a augmenté de 39,03 % par rapport à 2023, augmentation due à une forte hausse des dépenses totales d'investissements (+ 93,63 %) alors que la hausse des dépenses de fonctionnement reste assez mesurée (+ 2,16 %).

Au niveau fonctionnement :

- **Dépenses totales : 3 466 865,10 €** en hausse de 2,16 % par rapport à 2023 (3 393 678,08 €)

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Le volume des dépenses augmente de manière très raisonnable au regard de l'inflation, certes mesurée, mais surtout de certaines augmentations subies par la commune durant l'année écoulée, avec quelques postes qui ont évolué de la manière suivante par rapport à 2023 :

Énergie, électricité : + 25,5 % : augmentation liée à la hausse du coût de l'énergie (électricité) et au chauffage de la piscine. Pour la piscine, une partie de la dépense a été compensée par une refacturation aux communes de Saint Jean de Luz et Hendaye (voir recettes au 75888).

Carburants : - 9,6 % grâce à une baisse des prix par rapport à 2023.

Alimentation : + 15,4 % suite à la hausse du prix de fourniture des repas cantine (marché Bertakoa).

Fournitures administratives : + 84,7 % avec le paiement pour 3 ans du système antivirus informatique de la mairie, une hausse des prix du papier, et une augmentation des photocopies couleur (affiches, flyers, etc...).

Entretien bâtiments communaux : + 123,8 % avec le paiement en 2024 de la vérification périodique des installations électriques et gaz des 2 exercices 2023 et 2024, la mise en place de toilettes provisoires durant les fêtes, des travaux de réparations et soudures sur plusieurs installations communales.

Entretien voies et réseaux : + 88,7 % interventions sur le réseau d'éclairage public par entreprise suite à un arrêt de travail prolongé de l'électricien communal, le remplacement de 2 projecteurs pour le terrain de rugby, des travaux de busage des eaux pluviales sous la RD 918.

Entretien biens mobiliers : + 42,9 % avec le remplacement des batteries des autolaveuses des installations sportives, la réparation des bâches de chapiteau, de certaines aires de jeux et le contrôle bisannuel de toutes les bornes incendie.

Primes d'assurance : + 43,8 % consécutif à une consultation pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune, les marchés ont été signés pour la période de 2024 à 2027 inclus, avec une hausse sensible des cotisations. Tous lots confondus, elles se sont élevées à 31 700 € en 2024 contre 22 230,61 € en 2023.

Frais d'actes de de contentieux : + 70,8 %, il s'agit d'un retour à une moyenne annuelle normale après une baisse importante en 2023.

Foires et expositions : + 29,7 % augmentation du nombre de spectacles liée à la programmation culturelle de la commune et une animation à la bibliothèque en 2024.

Charges du personnel : + 1,9 % dû à :

- la revalorisation du point d'indice de 5 points généralisée à tous les agents au 1^{er} janvier 2024,
- la hausse de la Taxe Versement Transport qui est passée de 1,85 % à 2,00 % de la masse salariale au 1^{er} janvier 2024,
- la hausse de la cotisation CNRACL qui est passée de 30,65 % à 31,65 % au 1^{er} janvier 2024,
- les mesures d'embauche supplémentaire : remplacement d'un congé maternité, remplacement d'un agent des espaces verts par 1,5 agents,
- l'amplitude élargie pour l'ouverture de la piscine du début juin au début novembre, les weekends (juin) et les scolaires septembre et octobre en semaine et week-ends et après-midi des vacances pour tout public.
- l'augmentation du temps de travail pour deux agents (bibliothèque et écoles)
- l'impact de la mise en place des astreintes pour le personnel des services techniques à compter du 1^{er} mai 2023 sur une année pleine en 2024.
- aux avancements d'échelons et grades et promotions internes prévus en 2024,
- à l'octroi de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents aux plus bas salaires décidé par le conseil municipal en avril 2024.

A noter une baisse de l'ordre de 2 % (-18 100 €) de la rémunération globale du personnel titulaire due au non remplacement d'un agent en congé parental et de plusieurs agents en congé maladie sur plusieurs mois passant en demi traitement et une hausse de 16,5 % (+ 18 130 €) de la rémunération de personnel non titulaire due à l'augmentation du nombre de remplacement de certains agents placés en maladie ou maternité.

Contributions obligatoires : - 44,9 % due à l'absence d'appel à contribution 2024, malgré les relances auprès du Syndicat, pour le transport scolaire des élèves du secondaire (22 540 € en 2023) mais qui sera à prévoir sur le budget 2025.

Autres participations : - 100 % avec la fin de la participation de la commune à l'association SAPHIR. Ascaïn adhère dorénavant au Relais Petite Enfance 'À Petits Pas'.

Charges financières : -7,8 % avec une baisse des intérêts d'emprunt du fait d'une dette vieillissante.

A noter la hausse du prélèvement opéré au titre de l'article 55 de la Lois SRU pour manque de logements sociaux qui passe de 103 221,96 € en 2023 à 118 353,08 €, soit + 14,7 %.

- **Recettes totales : 6 203 462,13 €** en hausse de 20,91 % par rapport à 2023 (5 130 825,43 €)

Globalement, les recettes de fonctionnement 2024 sont en hausse de 20,91 % par rapport à 2023 avec les variations suivantes :

Produits des services du domaine : + 13,41 % avec des recettes en augmentation du fait de :

- l'instauration des droits de place pour occupation du domaine public sur une année pleine en 2024 dont l'application avait débuté le 1^{er} septembre 2023, soit + 75,18 %
- l'augmentation du chapitre 'autres redevances' : + 143,94 % avec une hausse en 2024 des aides PAC/MAEC reversées en partie aux éleveurs et aussi l'imputation des recettes des panneaux photovoltaïques du centre technique municipal sur ce chapitre en lieu et place du chapitre 7088
- l'augmentation des recettes de régie pour l'occupation du trinquet : + 159,45 %
- l'augmentation des recettes de régie de la piscine grâce à une réactualisation de tarifs d'entrée et à un élargissement des périodes d'ouverture : + 38,71 %
- l'augmentation des recettes de cantine, garderie et CLSH suite à l'actualisation des prix de fin 2023 et 2024, soit + 6,89 %

Impôts et taxes : + 2,17 % en hausse due à la hausse des bases de la fiscalité locale et des taux relevés en 2024 soit + 9,53 % de recettes, mais avec une baisse de la taxe sur l'électricité (-22,89 %) ou encore de la taxe additionnelle aux droits de mutation (-27,33 %) car en 2023, il y avait eu un versement rétroactif de 2022.

Dotations et participations : - 12,52 %, la baisse est essentiellement due à la fin du versement du fonds de péréquation des taxes additionnelles puisque la commune perçoit maintenant directement cette taxe et aussi par le fait qu'en 2023, une dotation avait été versée par l'INSEE à l'occasion du recensement de la population.

- Produits divers de gestion courante : + 133,96 %, l'augmentation de ces recettes est essentiellement due à la refacturation des dépenses de chauffage de la piscine aux communes de ST Jean de Luz et Hendaye (33 000 €) et à la reprise de l'ancien tracteur communal par le concessionnaire (30 000 €).

L'excédent de fonctionnement 2024 de 2 736 597,03 € est en hausse de 57,54 % par rapport à celui constaté en 2023 de 1 737 147,35 €.

Au niveau Investissements :

- **Dépenses totales : 4 437 223,01 € en 2024 en hausse de 93,63 % (2 291 644,61 € en 2023)**

Total des investissements réalisés et engagés 3 911 850,55 € (4 437 223,01 – remb. dette 323 074,06 – déficit invest. reporté 291 195,55 € + RAR 88 897,15 €) en hausse de 125 % par rapport à 2023 qui était de 1 738 631,76 € (1 408 828,89 + 329 802,87).

Dont les programmes les plus significatifs :

Travaux de construction de la nouvelle école : 2 764 072,12 € (2 574 371,54 € + avances 189 700,58 €)

Travaux bâtiments communaux : 127 597,17 € (125 345,17 + RAR 2 252)

Complexe Sportif : 79 737,49 €

Défense incendie : 30 755 €

Voirie communale : 389 918 € (339 786,07 € + RAR 50 132 €)

Aménagements pistes et plantations : 34 464,60 €

Acquisition matériel de transport (tracteur + épaveuse) : 177 120 €

Mobilier urbain (panneau lumineux, passage canadien, aire de pique-nique) : 30 082,30 €

Réparation dégâts crues (crues de décembre 2021) : 48 420,76 €

- **Financement des investissements - total des recettes : 2 540 325,82 € en hausse de 27,01 % (2 000 083,59 € en 2023)**

Produits des services du domaine (FCTVA, Taxe Aménagement, Réserves) : 927 561,49 €

Subventions : 373 790 € (353 056,07 + RAR 20 734)

Emprunt : 1 000 000 €

Opération sous mandat (remboursement Agglo) : 115 564,79 €

Amortissements : 143 920,42 €

Résultat exercice 2024 : excédent global de 771 536,69 €, soit en baisse de 38,50 % par rapport à 2023 (1 254 533,33 €).

Crédits d'investissement pluriannuels

En avril 2024, l'autorisation de programme pour le projet de construction d'une nouvelle école avait été mise à jour et les crédits de paiement répartis de la manière suivante lors du budget Primitif 2024 :

en TTC	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
Dépenses :					
Honoraires, études, travaux, mobiliers (chapitre 21, opération n°67)	360 677,38	3 134 322,00	3 211 386,00		6 706 385,38
Recettes :					
Subventions		514 684	514 684		1 029 368
FCTVA		59 165,52	514 155,82	526 795,76	1 100 117,10
Autofinancement	360 677,38	2 560 472,48	2 182 546,18	-526 795,76	4 576 900,28

A la fin de l'exercice 2024, l'état d'avancement de cette autorisation de programme est le suivant :

en TTC	Réalisations au 31/12/23	Réalisations au 31/12/24
Dépenses :		
Honoraires, études, travaux, mobiliers (chapitre 21, opération n°67)	360 677,38 €	2 764 072,12 €
Recettes :		
Subventions		242 611 €
FCTVA		59 165,52 €
Autofinancement sur fonds propres	360 677,38 €	1 462 295,60 €
Autofinancement sur emprunt		1 000 000 €

Niveau d'endettement de la collectivité

Il y a eu un nouvel emprunt en 2024 dont le capital emprunté s'élève à 1 000 000 €.

Ainsi, la dette en capital de la commune, au 31 décembre 2024, s'élève à un total de 3 557 503, 03 €, soit 781,70 €/habitant (4 551 habitants au 1^{er} janvier 2024) et se répartit sur 13 prêts.

Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle était de 4 928 919,59 - 3 322 944,68 € = 1 605 974,91 € pour la Commune d'Ascaïn au 31/12/2024.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette.

Elle s'élevait à 1 605 974,91 € - 323 074,06 € = 1 282 900,85 €.

Capacité de désendettement

C'est le rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'années d'épargne brute.

Il était de 3 557 503, 03 €/1 605 974,91 € = 2,2152 années au 31 décembre 2024.

Pour information, 15 ans c'est la limite haute, qui marque le seuil du surendettement pour une collectivité locale, mais qui peut varier selon la typologie d'investissements. La zone dangereuse commence autour de 11-12 années. La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Cependant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement (ex : première phase d'un programme pluriannuel d'investissement) peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.

Niveau des taux d'imposition en 2024

T.H.	12,52
F.B	28
F.N.B.	24,25

La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est fixée à 60 % depuis janvier 2021.

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Nombre d'agents de la commune (en activité au 1^{er} janvier)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires et stagiaires	39	39	43	42	41	42
Apprentis, contractuels	2	2	0	1	1	1

Personnel non titulaire : des contrats de courte durée pour les remplacements d'agents en congé maladie dans les écoles.

Saisonniers : 39 (en mois équivalent temps plein) durant l'été, les périodes d'ouverture de la piscine hors été et les vacances scolaires 2024 pour le CLSH.

La masse salariale totale s'élevait à 1 849 603,46 € en 2024 (dont régime indemnitaire : 188 984,11 €)

Principaux ratios de 2024 pour ASCAIN (issus de la maquette comptable M57)Population totale au 1^{er} janvier 2024 (estimations INSEE) : 4 551 habitants

	Ascaïn	Moyenne nationale 2023 de la strate
1) Dépenses réelles de fonctionnement/population	724,70	960
2) Recettes réelles de fonctionnement/population	1 083,05	1 179
3) Dépenses d'équipement brut/population	814,63	380
4) Encours de dette/population	781,69	726
5) DGF/population	90,44	160
6) Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement en %	56,08	52,7
7) Marge d'autofinancement courant : dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement en %	73,46	87,9
8) Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement en %	75,21	32,3
9) Taux d'endettement : encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement en %	72,17	61,6
10) Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	33,08	

Ascaïn, le 17 mars 2025

Le Maire,

Jean Louis FOURNIER


